

Recommandations en matière de biosécurité pour la gestion des carcasses d'animaux à la ferme

La biosécurité est un ensemble de mesures utilisées afin de réduire les possibilités d'introduction et de propagation d'organismes infectieux et nuisibles.

Les animaux peuvent demeurer infectieux longtemps après être décédés. Toute activité qui comprend la manipulation de carcasses d'animaux ainsi que leurs liquides corporels constituent un risque en matière de biosécurité. Il est donc important de mettre en œuvre des mesures de biosécurité pour contenir et transporter les carcasses.

Comment atténuer les risques pour la biosécurité associés à la collecte des carcasses d'animaux

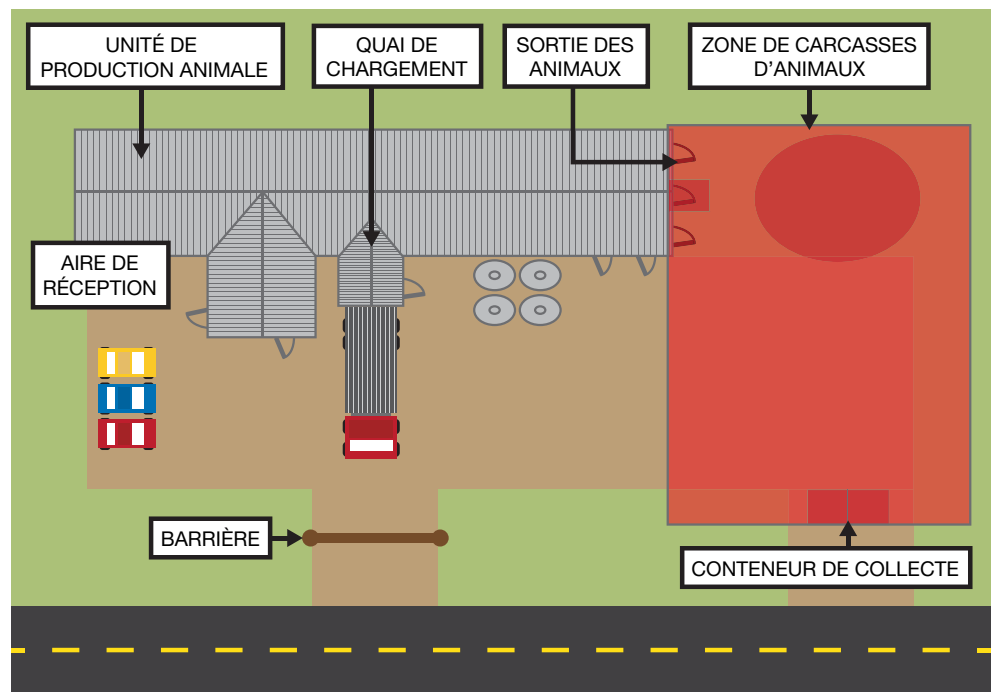
- Positionnez le site de collecte de carcasses d'animaux loin des unités de production ainsi que des aliments, de la litière et des sites d'entreposage de l'équipement.
- Gardez les véhicules de collecte de carcasses d'animaux aussi éloignés que possible des animaux d'élevage se trouvant sur le site.
- Désignez une voie d'accès consacrée à la collecte de carcasses d'animaux qui est propre et exempte de fumier, et qui est séparée des voies d'accès utilisées par les producteurs et les employés de la ferme.

- Entrepochez les carcasses d'animaux dans un conteneur scellé et étanche ou, pour les gros animaux, sur une dalle de béton entourée d'une clôture afin d'empêcher l'accès aux charognards.
- Vérifiez auprès de votre municipalité et de votre province ou territoire les exigences relatives à l'élimination des carcasses d'animaux.
- Éliminez les carcasses d'animaux aussitôt que possible.
- Informez le transporteur de carcasses d'animaux si vous soupçonnez que votre animal est décédé en raison d'une maladie infectieuse. Le transporteur de carcasse d'animaux pourra ainsi modifier son

itinéraire ou ses procédures de collecte afin de protéger les autres sites de production animale de votre région.

Emplacement des bacs de collecte des carcasses d'animaux

Pour minimiser le risque de contamination, il est préférable que les bacs de collecte des carcasses d'animaux soient situés loin des unités de production, à la limite de la zone de travail à haut risque. Les transporteurs de cadavres d'animaux auront ainsi accès au site sans entrer dans la ferme.



Gracieuseté du D^r F. Cardinal

Pour plus de renseignements, veuillez consulter les normes en matière de biosécurité pour le transport du bétail, de la volaille et des carcasses d'animaux sur le site Web de l'ACIA et sur celui de la Coalition canadienne pour la santé des animaux à l'adresse Animalhealth.ca.



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

Canada